



Délégation Ile-de-France

## DISPOSITIF

### Préparation à l'examen professionnel Directeur de police municipale

Pour l'accès à cette préparation un test est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être :

- **Admis.e directement** en préparation
- **orienté.e en Tremplin** (formation de renforcement sur les techniques rédactionnelles de 36 heures, alternant des temps de formation à distance et en présentiel) avant de suivre la préparation.
- **réorienté.e vers un parcours de formation continue** à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

👉 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternance temps de formation en présentiel et à distance). Toutefois, celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>
	<b>Rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles</b> <i>Méthodologie – Travail en mode projet – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 24 h / 4 jours</b> (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) <b>Distanciel : 18 h / 3 jours</b> (dont 12 h dédiées aux 3 devoirs, 3h aux webinaires, 3h aux ressources)
	<b>Questionnaire portant sur le droit public et droit pénal</b> <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – Séances de correction – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) <b>Distanciel : 18 h / 3 jours</b> (dont 12 h dédiées aux 3 devoirs, 3h aux webinaires, 3h aux ressources)
<b>Apport de connaissances</b>	<b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 27 h / 4,5 jours</b>
<b>Epreuves d'admission</b> Pour les stagiaires admissibles	<b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>**